

Sire, Nous avons au Port de Cap^{me} Pedro osorio
 par le Juronment apres desir Les Cuis de Vre^{me} ma^{te}
 escriptes hier Et Remoyons tes Semblances a celle
 que luy plaise de nous boy, ce que Jusques nous avons
 desiré. Et me luy avons semblé que luy Pedro osorio
 deust par son plus oultre Jusques au camp de France
 pour Les Barons entenus en ses Cuis Je n'y a guere
 siuy le tems pour le meilleur, et attendrons avec desir
 La Responce que le Roy de France fera au comestable
 et La venue du Secretaire, puisque Jusques elors
 (ce que nous pouvons appercevoir) Je n'y a apparence
 que Les Comestable et Maréchal Et autres soient
 pour passer plus avant ny se debarer davantage de ce
 que Jusques a present Ilz ont dit, et vus^{me} ma^{te} a entendre
 par ce nous aurons Joy biny pour pour aduiter
 vus^{me} ma^{te} que nous tenons en prison, pour le desir que
 nous Barons ce doit avoir, que ceste besoigne s'advance
 pour laquelle de nre conseil nous ne voudrions
 perdre un moment de temps.

Au Regard du S. R. de Lansey, nous ne ferons semblant
 de la Resolucioin du vus^{me} ma^{te} Jusques a ce que luy

commissaire ou le même Lanfacy nous en face nouvelle Justice
que lors nous nous y condurons précisément conformé a ce
S^{rs} maître nous en commande par ses lettres. A la bonne
de laquelle nous nous recommandons très humblement. En priant
le créateur qui luy don't très bon et longue vie. De
ce XV de Septembre 1558.

P. V. de Ma^r

Responsable de vos besous
Perbuisant de subiects
Guite de Nassau
L'enseigneur de Nassau

Ru Roy.
ES